



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**



N° 14734\*02

Date de réception <b>18/09/2015</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>18/09/2015</b>	N° d'enregistrement <b>2015-001707</b>
--	---	---

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de zones boisées dans le cadre du renouvellement et de l'extension d'une carrière de roches massives.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COLAS Rhône-Alpes Auvergne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Philippe GUILMANT, *Président*

RCS / SIRET

1 329 393 797 00298

Forme juridique

Société par actions simplifiée

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a : Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares	Défrichement de 3,21 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet

Défrichement de zones boisées dans le cadre d'un projet de renouvellement et d'extension d'une carrière par la société Colas Rhône-Alpes Auvergne sur la commune du Monastier-Pin-Moriès (48).

#### 4.2 Objectifs du projet

Le défrichage de 3,21 ha de formations boisées permettra d'exploiter la carrière dite « des Ajustons » pour une durée de 30 ans. Les formations boisées concernées sont : une frênaie (8 993 m<sup>2</sup>), une chênaie thermophile (17 022 m<sup>2</sup>), des fourrés médio-européens (3 533 m<sup>2</sup>), une forêt supra-méditerranéenne de Pin sylvestre (1 927 m<sup>2</sup>) et des haies et alignements d'arbres (642 m<sup>2</sup>).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Voir notice descriptive jointe

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploration

Voir notice descriptive jointe

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier dans le cadre de l'extension et du renouvellement d'une carrière

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface à défricher : 3,21	ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)

Coordonnées géographiques

Long. 0° 37' 24" E

Lat. 44° 46' 52" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_ ° ' " Lat. \_ ° ' "

Point d'arrivée :

Long. \_ ° ' " Lat. \_ ° ' "

Communes traversées :

Commune :

LE MONASTIER-PIN-MORIES (48100) :

- Parcelles n° 181, 186, 187, 188
- Pour partie les parcelles n° 162, 182, 185, 189, 418, 420, 422, 424, 426, 428 et 430

**4.7.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?** 14 avril 1998

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Bois et haies

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Les terrains concernés par le projet de défrichement se localisent sur le territoire de la commune du Monastier-Pin-Moriès, dotée d'un PLU approuvé le 5 février 2007. Ils sont situés sur les zonages Nc, N et Aa. Une procédure de mise en compatibilité du PLU est en cours afin de modifier les parcelles situées en zones N et Aa en zone Nc, zone où les carrières sont autorisées.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impoc/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site est incluse dans la ZNIEFF de type II « Contrefort Sud de l'Aubrac » (910015716).
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée au sein du Massif Central.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe au sein du Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Ce parc est en cours de création. Sa mise en œuvre est prévue pour le courant de l'année 2016.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Risque Inondation « Lot aval » a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est distant de plus de 6,8 km au nord-est du projet et est nommé « Causse des Blanquets (FR 9101376) ». Ce site est connu pour accueillir une grande diversité de chiroptères.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques classés les plus proches se situent sur les communes du Monastier-Pin-Moriès et de La Canourgue sans co-visibilité avec le projet, à plus de 2 km.

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir détail dans le rapport ci-joint
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement engendrera la disparition de 3,21 ha de zones boisées ce qui est négligeable au vue de la grande superficie boisée le long de la rivière du Lot et sur les contreforts de l'Aubrac.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Monastier-Pin-Moriès est concernée par le risque de « feux de forêt ». Le Plan Départemental de Protection des Forêt Contre les Incendies de la Lozère vient d'être renouvelé pour la période 2014-2023. Le défrichement n'occasionnera pas de risques supplémentaires par rapport à cette sensibilité. Le brûlage des branches et des souches sur le site sera proscrit.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation d'engins de chantier durant le défrichement engendrera quelques émissions sonores qui seront perceptibles seulement pour les habitations des lieux-dits « Moriès » et « La Rouvière ». La totalité du défrichement sera effectuée sous de courts délais et de manière progressive suivant l'avancée des travaux, ce qui limitera la durée de la gêne occasionnée auprès des riverains les plus proches.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations liées aux chutes d'arbres et aux passages des engins de chantier seront minimes et limitées dans le temps. L'impact est donc négligeable.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation de quelques engins de chantier durant le défrichage engendrera des émissions atmosphériques (gaz d'échappement). Ces émissions seront limitées dans le temps (quelques jours) et se disperseront rapidement dans l'air sans créer de nuisances auprès du voisinage. Les engins utilisés seront conformes à la réglementation et correctement entretenus pour éviter tout risque de pollution.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'entretien courant des engins ne se fera pas sur les terrains du défrichage. Il n'existe qu'un risque accidentel de pollution lié à des pannes. Celles-ci pourraient être à l'origine de production de déchets de type huiles usagés, tuyaux hydrauliques,... Toutefois, les engins présents sur le site, utilisés quelques jours seulement pour le défrichage, seront entretenus de manière à être en bon état de marche. Dans le cas où une panne surviendrait, les déchets seraient immédiatement emportés par le réparateur.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au §.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au §.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement de 3,21 ha de formations végétales boisées dans le cadre d'un projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de roches massives n'altèrera pas la potentialité d'accueil de la biodiversité au niveau local.

Les risques de feux de forêts et de pollution ainsi que les nuisances acoustiques seront limités dans le temps et peuvent être considérés comme négligeables.

*Au vu des impacts négligeables sur les composantes de l'environnement et plus particulièrement sur les milieux naturels, il ne paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce défrichement.*

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de demande d'examen au cas par cas réalisé par le bureau d'études Sud-Ouest Environnement (SOE) pour le compte de la société COLAS Rhône-Alpes Auvergne, exploitante de la carrière qui projette son renouvellement et son extension.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lyon

le

18/09/2015

Signature

